

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS DU 19 MARS 2019 AUX CONSEILS DE COMPOSANTES (RENOUVELLEMENT GLOBAL OU PARTIEL) DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-1, L. 719-2, L. 721-3, D. 719-1 à D. 719-40, et D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2018-136-1 du 19 juillet 2018 fixant, pour l'année universitaire 2018-2019, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant création de l'Institut d'administration des entreprises Clermont Auvergne

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UFR de Lettres, Culture et Sciences Humaines, de l'UFR de Langues, Cultures et Communication, de l'UFR de Biologie, de l'UFR de Chimie, de l'École Universitaire de Physique et Ingénierie, de l'UFR de Mathématiques, de Polytech, de l'Institut d'Informatique d'Auvergne, de l'UFR de Pharmacie, de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, de l'UFR d'Odontologie, de l'École Supérieur du Professorat et de l'Éducation, de l'Institut d'Administration des Entreprises Clermont Auvergne;

Vu l'arrêté UCA-2019-096 portant organisation des élections des représentants aux conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-141 portant organisation des bureaux et sections de vote des élections des représentants aux conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-144 portant recevabilité des candidatures aux élections – conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-150 portant composition des bureaux et sections de vote des élections du 19 mars 2019 – conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'UCA du 21 mars 2019 ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Conseil de composante – Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Sont déclarés élus :

- Collège A :
- ➤ Nom de la liste : « IAE pour tous »
 Damien TALBOT
 Sylvain MARSAT
 Nicolay TCHERNEV
 François AUBERT

 Collège B : Nom de la liste : « IAE pour tous » **Rose-Marie BORGES** Rodolphe JONVAUX Christine LAMBEY-CHECCHIN Norbert LEBRUMENT Collège BIATSS : Nom de la liste : « IAE pour tous » Sylviane BOROT Celina FERNANDES DA-SILVA Collège USAGERS : Nom de la liste : « Bouge ta fac » Titulaires: Suppléants : Anaïs CHABROL **Enkhtuul BATZAYA** Nicolas BUTEZ Romain RONGERE Wendy LAFAYE Mathilde BERTRAND Pierre CHARDON Julien MANIERE Orianne SERRE Claire REICHARD Nadime BECHRI Pierre-Luc BERNARD Article 2: Conseil de composante – UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines (LCSH) Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers : Nom de la liste : « Nos Colères » Titulaires: Suppléants: Victor MEUNIER Samuel MEYRUEIX Naïs SABATIER Anna BENTOURE > Nom de la liste : « Vote UNEF pour le maintien de la compensation et des rattrapages ! » Titulaires: Suppléants : Lila-Neïla OSMANI-GRAND Anna MENDEZ Louis JAVION Thomas AGOSTINIS Sarah RACHAD Marion FAURE Valentin FOURNIER Article 3: Conseil de composante - UFR Langues, Cultures et Civilisations (LCC) Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers : Nom de la liste : « Nos Colères » Titulaires: Suppléants: Guillaume REBOUL Cassandra RUIZ Noé ALBARRACIN

Léa BELPERIN Silvère GLASAUER Ussainato BARI

Article 4 : Conseil de composante - UFR de Biologie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « Symbiose »

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

Alice GILBERT Caroline COURTADON
Anthony CHANDES Fabien DERENSY
Eléonore BLONDET Manon BREGNON
Rémi JUSSIAN Baptiste PRADES
Juliette GILBERT Marie VIDAL

Jean-Baptiste CHAUVRY Valentin CHARDONNERET

Article 5: Conseil de composante - UFR de Chimie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « Liste Inter-Niveaux »

Titulaires : Suppléants :

Mathilde DEFOISAmélie MAURELuc CHAVIGNONJules PERRARDDelphine ROUZEYROLLéa GRATIERFlorian MATRATDimitri SABAT

Article 6 : Conseil de composante - École Universitaire de Physique et d'Ingénierie (EUPI)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « Vote UNEF pour le maintien de la compensation et des rattrapages ! »

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

Larbi BELLOUCHE /
Loubna BOUMHALI /

Article 7 : Conseil de composante - UFR de Mathématiques

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « L'arborescence des Pandas »

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

Jérémy PELLETIER Maroua BRICHA
Safae BRICHA Adrien FEYEUX

Alexandre FURTADO Anne-Line D'OLIVEIRA

Article 8: Conseil de composante - Polytech

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « Le retour des Elus »

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

Matthieu LODGE Mathieu JARRY
Julie LAFAY Ophélie NOT
Théodore SIMON Nicolas BARAST
Lexane FOURNIER Raïda EL GUERMAT

Article 9: Conseil de composante - Institut d'Informatique d'Auvergne (IIA)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « Les étudiants élus de l'IIA »

Titulaires: Suppléants:

Aurélie MARCUZZO Jérémy BOUDRET Yassine BENGANA Yasmine ET-TOUIL Théo CANTE Lucie GUERIN Nathanaël BAYLE Lola BIANCHI Justine SEGUIN Vincent LOURDIN

Nom de la liste : « C++ de droits étudiants »

Titulaires: Suppléants:

Saphire ROYET Loris CROCE

Article 10 : Conseil de composante - UFR de Pharmacie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « Bouge ta fac »

Titulaires: Suppléants :

Pierre BADEL **Damien PRADES** Charlotte GARNIER Juliette DAGOUSSET

Thibaud MAZZIA **Paul COUTY**

Emma MOULIN Margaux MARINO Farouk BOURAIMA **Hector RIGAILL** Imane AL MOUATASSIM Cloé CHABANOL Axel ROCHEGUDE Marc FERLUT Anaïs VARJABEDIAN **Emma FONTAINE**

Article 11 : Conseil de composante - UFR de Médecine et des Professions Paramédicales Sont déclarés élus :

Collège P (élections partielles):

- Jérôme BOHATIER
- Collège USAGERS :
- Nom de la liste : « Les petits élus »

Titulaires: Suppléants:

Mélanie GILBERT Anna FOURNIER Clément COSTILLE **Axel MIRALLES** Solène PARABERE Louise GLORIEUX Florian LOUBET **Anthony ALBOUY** Carolyne CROIZIER Clara CHARTRAIN Adrien BLANCHARD Vincent GONCALVES Marine TARIS Camille GALLUDEC Clément MARION Lucas MOREAU

Article 12: Conseil de composante - UFR d'Odontologie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « À vos côté chaque jour »

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

Roxane RIGONDET Capucine HUSSHERR

Andrea DISSARD

Camille FRAISSE

Alban BERTHELIN

Camille GYS

Louis BIGOT

Marie SINET

Guillaume BES

Gaëlle DOL

Ludovic GONCALVES RAMOS Florian KAPPES

<u>Article 13</u>: Conseil de composante – École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) (élections partielles)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

Nom de la liste : « À vos côté chaque jour »

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>:

Séverine CHARLAT Hugo CHEVASSUS

Article 14:

Les réclamations ou contestations relatives à la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales. Les recours éventuels contre les décisions de la commission de contrôle devront être introduits devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 cours Sablon – CS 90129 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, au plus tard le sixième jour suivant, soit la décision de la commission de contrôle des opérations électorales, soit l'expiration du délai précité dans lequel elle doit statuer.

Article 15:

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UCA, ainsi qu'à l'adresse suivante : http://www.uca.fr/elections/.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/03/201

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

athias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

2 2 MAR. 2019

- Publié le

2 2 MAR 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.